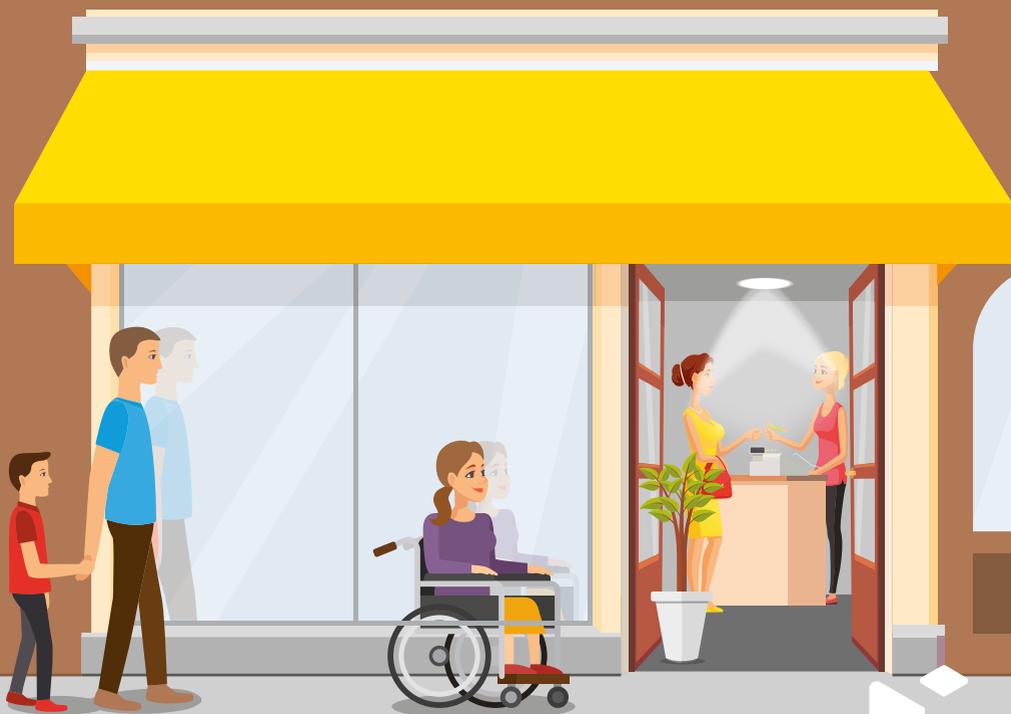


# L'INCONTOURNABLE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS **SAINT-GENOIS**



Saint-Genis Laval

## EDITO

Acteur de proximité, de vie, de services et de rencontres, le commerce est créateur de lien social et de dynamisme. La Ville de Saint-Genis-Laval s'implique dans le développement commercial par une politique volontariste de dynamisation, revitalisation et aménagements urbains.

Nous sommes heureux de vous accueillir à Saint-Genis-Laval et de vous remettre ce livret pour vous guider dans vos démarches administratives.

Vous trouverez les informations concernant l'installation, la vie quotidienne ou encore des éléments relatifs à la création d'entreprise, les animations ...

Nous vous invitons à découvrir cette première édition et à solliciter le service « Économie » pour vous accompagner dans votre installation et le développement de votre activité.

*Nous espérons que cette « boîte à outils » réponde à vos questions et à vos attentes pour toujours mieux vous accueillir.*

Mohamed Guougueni,  
Adjoint au développement économique  
et du territoire chargé des grands projets

Roland Crimier,  
Maire de Saint-Genis-Laval  
Vice-président de la Métropole de Lyon

# SOMMAIRE

<b>PARTIE 1 : LES PARTENAIRES DE LA CREATION DE MON ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE</b>	<b>4</b>
La création de mon commerce	4
<b>PARTIE 2 : MON INSTALLATION SUR LA COMMUNE</b>	<b>5</b>
<b>Ma recherche de local</b>	<b>5</b>
Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)	5
Revente et cession	5
<b>Les aménagements de mon local</b>	<b>6</b>
Les travaux intérieurs ou extérieurs et la pose d'enseignes	6
L'accessibilité	7
<b>PARTIE 3 : LA PROMOTION DE MON ACTIVITE</b>	<b>8</b>
Les animations saint genoises	8
Les occupations commerciales du domaine public	9
<b>PARTIE 4: LES BONNES PRATIQUES</b>	<b>10</b>
Éliminer ses déchets	10
Stationner en centre-ville	10
Se faire livrer	11
<b>PLAN DU CENTRE VILLE</b>	<b>12</b>
<b>ANNUAIRE</b>	<b>13</b>



PARTIE 1

## LES PARTENAIRES DE LA CRÉATION DE MON ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

### La création de mon commerce

Vous avez décidé de vous lancer dans une activité commerciale ou artisanale, les chambres consulaires vous proposent différents services pour vous accompagner de l'émergence de l'idée à la création réelle de votre entreprise.

	Vous souhaitez être commerçant	Vous souhaitez être artisan
<b>Interlocuteur privilégié</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon Métropole	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône
<b>Services à la création</b>	<p>Rencontre avec un chargé de relations clients à l'espace Entreprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>► Orientation en fonction de votre projet</li> <li>► Information sur la réglementation, les étapes de la création d'entreprise, les formalités (immatriculation)</li> <li>► Accompagnement dans la transmission de l'entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Réunion d'information gratuite d'une durée de 3 heures</li> <li>► Stage de Préparation à l'Installation (stage obligatoire et payant)</li> <li>► Accompagnement personnalisé pour finaliser le projet (RDV gratuits)</li> <li>► Accompagnement dans la transmission de l'entreprise</li> </ul>
<b>Contact local</b>	<p>Agence CCI Sud Ouest Maison des Entreprises 17/19 rue Robespierre 69700 Givors 04 72 40 82 07 <a href="mailto:agencesudouest@lyon.cci.fr">agencesudouest@lyon.cci.fr</a></p>	<p>Agence CMA Sud Maison des Entreprises 17/19 rue Robespierre 69700 Givors 04 72 49 22 35 <a href="mailto:rhone-sud@cm-lyon.fr">rhone-sud@cm-lyon.fr</a></p>



PARTIE 2

## MON INSTALLATION SUR LA COMMUNE

### Ma recherche de local

#### Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

L'implantation d'une activité commerciale ou artisanale est soumise aux règles du PLU. Ce dernier est un document juridique qui définit des zones d'habitat, d'industrie, de commerces et de services. A ce titre, pour conforter le commerce de proximité et assurer une diversité et attractivité commerciale, le PLU identifie des secteurs de linéaires strictement réservés aux activités commerciales et artisanales. Par conséquent, les bureaux et activités de services (banques, assurances, coiffeurs etc.) ne peuvent s'y installer.

Aussi, pour toute implantation, consulter le PLU sur le site internet de la Ville [www.saintgenislaval.fr](http://www.saintgenislaval.fr), rubrique urbanisme

#### Revente et cession

Toute cession de fonds, de baux commerciaux ou artisanaux, doit faire l'objet d'une déclaration en Mairie au moyen du CERFA 16444\*01 à renvoyer au service Économie, car elle peut faire l'objet d'une préemption par la commune si le local se situe en périmètre de sauvegarde.

Les périmètres de sauvegarde prédéfinis :



Centre Ville



Les Collonges



Les Barolles

### POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

Ville de Saint-Genis-Laval  
 ► Service Économie  
 04 78 86 82 18  
 CERFA téléchargeable sur le site internet de la Ville : [saintgenislaval.fr](http://saintgenislaval.fr), rubrique «démarches en ligne» puis «commerces sédentaires»

## Les aménagements de mon local

Un périmètre de protection des Monuments Historiques couvre le centre-ville de Saint-Genis-Laval. L'architecte des Bâtiments de France (ABF) émet obligatoirement un avis sur les aménagements envisagés afin d'assurer une bonne insertion du projet dans son environnement. Il est donc nécessaire avant tous travaux (intérieurs ou extérieurs) et pose d'enseignes, de consulter les règles applicables à votre bâtiment auprès du service Urbanisme.

### Les travaux intérieurs ou extérieurs et la pose d'enseignes

Toute création d'un local commercial est soumise à une déclaration au moyen du CERFA 13409\*03 (permis de construire).

Toute modification ou rénovation intérieure d'un magasin est soumise à une déclaration au moyen du CERFA 13404\*03 (déclaration préalable).

Toute installation, modification ou remplacement d'une enseigne ou d'une pré-enseigne doit faire l'objet d'une demande d'autorisation spécifique au moyen du CERFA 14798\*01 à transmettre au service Urbanisme.



Par ailleurs, afin d'améliorer le cadre de vie et lutter contre la pollution visuelle, la Ville de Saint-Genis-Laval applique la Taxe Locale sur La Publicité Extérieure (TLPE). Toutefois, afin de soutenir le commerce de proximité, la Commune a décidé de vous exonérer dès lors que la surface totale de vos supports publicitaires (enseignes ou pré-enseignes) est inférieure à 7m<sup>2</sup>.

### ..... ATTENTION .....

Dans le cadre de cette taxe, vous êtes soumis à une déclaration annuelle de la superficie et du type d'enseignes dont vous disposez avant le 1<sup>er</sup> mars de chaque année

### ..... ATTENTION .....

#### POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Ville de Saint-Genis-Laval

► Service Urbanisme

Permanences ouvertes au public et téléphoniques :

- Lundi 14h-17h
- Mardi 14h-18h
- Jeudi sur rendez-vous

04 78 86 82 00

CERFA téléchargeable sur le site internet de la Ville : [saintgenislaval.fr](http://saintgenislaval.fr), rubrique «démarches en ligne» puis «urbanisme»

#### POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Ville de Saint-Genis-Laval

► Service Économie

04 78 86 82 18

## L'accessibilité

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, votre commerce doit être conforme à la réglementation relative à l'accueil des personnes en situation de handicap. Aussi, soit vous avez déjà fait des travaux, soit vous allez les entreprendre et dans ce cas vous devez déposer un Agenda d'Accessibilité Programmée en mairie. Ce dernier stipule les aménagements que vous allez devoir faire, les échéances de réalisation et le cas échéant, les dérogations que vous déposez.

### ..... ATTENTION .....

En cas de non dépôt de cet agenda, pensez à régulariser la situation au plus vite afin d'éviter toute sanction en cas de contrôle.

### ..... ATTENTION .....

#### POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône (Antenne de Lyon)

<http://www.cma-lyon.fr/accessibilite-des-locaux.html>

Chambre de Commerce et de l'Industrie Lyon Métropole (Antenne de Lyon)

[http://www.lyon.cci.fr/jcms/se-developper/accessibilite-dans-les-erp-p\\_93526.html](http://www.lyon.cci.fr/jcms/se-developper/accessibilite-dans-les-erp-p_93526.html)

Direction Départementale des Territoires du Rhône (Service Accessibilité)

<http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publicques/Amenagement-du-territoire-urbanisme-construction-logement/Accessibilite/Agenda-d-Accessibilite-Programme-Ad-AP>

# #accessibleatous



## AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE



## PARTIE 3

# LA PROMOTION DE MON ACTIVITÉ

### Les animations saint genoises

La ville de Saint-Genis-Laval est fortement impliquée dans la vie associative locale. Ainsi de nombreuses animations contribuant à l'attractivité de notre territoire sont mises en place chaque année. Qu'il s'agisse des marchés ou encore de la Foire de la Sainte-Catherine, tout est mis en œuvre pour que Saint-Genis-Laval soit un lieu de dynamisme et où il fait bon vivre.

**L'Amicale des Commerçants, Artisans, Professions libérales et Sociétés de Saint-Genis-Laval (ACAPSS)**



Créée en février 2013, cette association permet de fédérer les professionnels saint genoises autour de projets communs visant à développer l'attractivité économique du territoire. A ce titre, de nombreuses manifestations sont organisées telles que le concours de Pâques ou la tombola de Décembre afin de dynamiser le commerce local.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

**Xavier THIOLLIÈRE (Président)**

06 69 50 07 08

commercestgenislaval@gmail.com

### Les marchés forains

Ils contribuent également à l'attractivité commerciale. Ce sont des lieux où les saint genoises de tous âges apprécient de se retrouver.

- **Mardi matin** : marché des Collonges
- **Mercredi matin** : marché biologique, Place Jaboulay
- **Vendredi matin** : marché mixte, Place Jaboulay

### La Foire de la Sainte-Catherine (nov.)

Initialement à vocation agricole, la foire rassemble aujourd'hui près de 150 exposants et a pris des allures plus festives avec de nombreuses animations. Vous pouvez vous aussi vous joindre à cet événement en disposant d'un stand devant votre boutique.

POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATION SUR L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRES, LES MARCHÉS FORAINS ET LA FOIRE

Ville de Saint-Genis-Laval

► Service Économie

04 78 86 82 18



### Les occupations commerciales du domaine public

Toute installation de terrasse, étalage, chevalet, etc. nécessite une autorisation de la Ville et donne lieu au paiement d'une redevance annuelle établie par surface et par type d'occupation.

### La signalétique commerciale

Pour plus de visibilité, vous pouvez installer des lattes de signalisation sur la commune.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LES MODALITÉS ET TARIFS DES OCCUPATIONS COMMERCIALES ET LA SIGNALÉTIQUE

Ville de Saint-Genis-Laval

► Service Économie

04 78 86 82 18

Imprimé de demande d'occupation du domaine public téléchargeable sur le site internet de la Ville : [saintgenislaval.fr](http://saintgenislaval.fr), rubrique «démarches en ligne» puis «commerces sédentaires»



**PARTIE 4**

**LES BONNES PRATIQUES**

**Éliminer ses déchets**

La Métropole de Lyon est compétente dans la collecte et le traitement des déchets.

Les déchets issus des activités économiques publiques ou privées peuvent être collectés s'ils sont de même nature et s'ils représentent un **maximum de 840 litres par semaine**. Au-delà de cette quantité, il vous revient d'aller à la déchetterie ou de faire appel à un prestataire privé en vue d'évacuer le surplus.



Actuellement, sur la Ville, les jours de collectes sont les suivants :

- ▶ **Les mardi et vendredi** pour les ordures ménagères (bacs gris)
- ▶ **Le jeudi** pour le tri sélectif (bacs verts)

..... **ATTENTION** .....

Les gros cartons et caquettes ne doivent pas être déposés sur la voie publique mais à la déchetterie de Pierre-Bénite.

.....

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT**

**Métropole de Lyon**  
 Direction de la Propreté / GRECO  
 04 78 63 43 00  
 centredecontacts@grandlyon.org

**Déchetterie de Pierre-Bénite**  
 Chemin de la Gravière  
 69310 Pierre-Bénite

04 72 39 21 87

[grandlyon.com/services/carte-et-horaires-des-decheteries.html](http://grandlyon.com/services/carte-et-horaires-des-decheteries.html)

**Stationner en centre-ville**

À Saint-Genis-Laval, plus de 600 places de parkings sont disponibles gratuitement mais pour permettre un juste accès aux commerces, leur durée est réglementée sur certaines zones dûment signalées.

Toutefois, en tant que commerçant, la Ville de Saint-Genis-Laval vous délivre ainsi qu'à vos employés un « macaron vert » vous permettant une gratuité totale du stationnement sur les zones vertes tout au long de la journée. Pour en bénéficier vous devez vous présenter à la Police Municipale muni de votre carte grise, d'un extrait de KBIS ou de tout justificatif salarial pour les employés.

..... **ATTENTION** .....

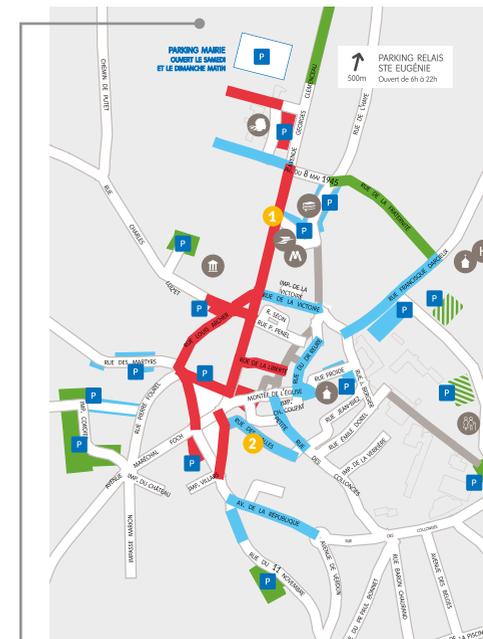
Renouvellement à effectuer chaque année au mois de décembre !

.....

Le parking Municipal (entre la Mairie et la Maison du Rhône) situé à 3 minutes à pied du square des Anciens Combattants est à la disposition de vos employés les samedis et dimanches de 8h à 19h.

**Se faire livrer**

Deux aires de stationnement **1** et **2** dédiées à vos livraisons ont été réservées dans l'hypercentre.



- Zone rouge (45 min)**  
Utilisez un ticket horodateur
- Zone bleue (1h30)**  
Utilisez un disque de stationnement européen
- Zone verte (5h30)**  
Utilisez un disque de stationnement européen

Voir plan détaillé au dos

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT**

**Ville de Saint-Genis-Laval**  
 ▶ **Police Municipale**  
 04 26 22 15 51



# ANNUAIRE

▶ **Ville de Saint-Genis-Laval**  
**Service Économie**  
 04 78 86 82 18  
[diag.eco@mairie-saintgenislaval.fr](mailto:diag.eco@mairie-saintgenislaval.fr)

**Service Urbanisme**  
 04 78 86 82 00

**Police Municipale**  
 04 26 22 15 51

▶ **Chambre de Commerce et de l'Industrie / Chambre des Métiers et de l'Artisanat**  
 (Antennes Sud-Ouest)  
 Maison des entreprises  
 17/19 rue Robespierre  
 69700 Givros  
 CCI : 04 72 40 82 07  
 CMA : 04 72 49 22 35

▶ **Chambre de Commerce et de l'Industrie Lyon Métropole**  
 (Antenne de Lyon)  
 04 72 40 58 58

▶ **Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône**  
 (Antenne de Lyon)  
 04 78 43 43 00

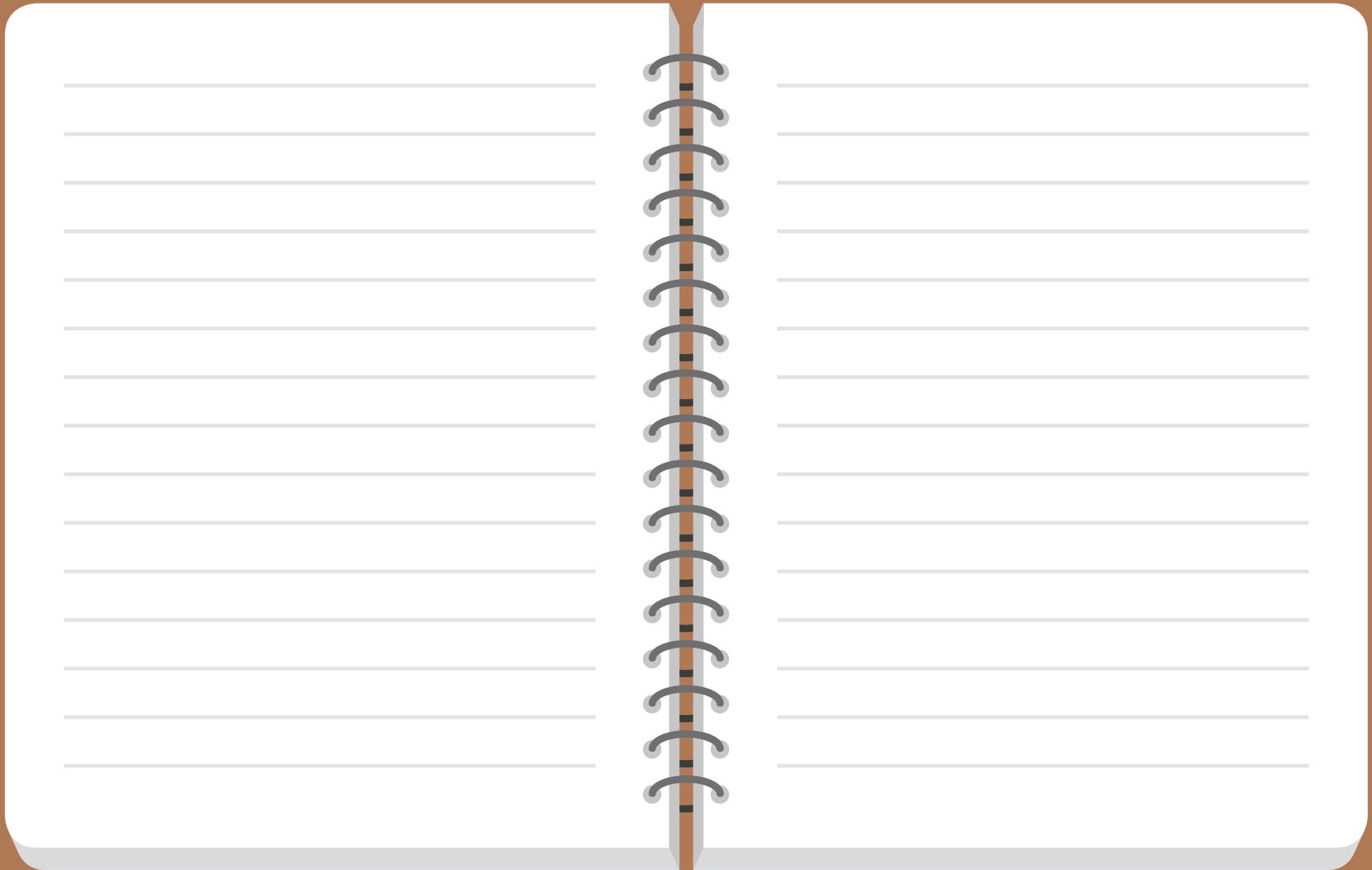
▶ **Direction Départementale des Territoires du Rhône (Service Accessibilité)**  
 04 78 62 54 23

▶ **Métropole de Lyon**  
 Direction de la Propreté  
 04 78 63 43 00

▶ **Déchetterie de Pierre-Bénite**  
 04 72 39 21 87

▶ **ACAPS**  
 06 69 50 07 08

# NOTES



HÔTEL DE VILLE

106 avenue Clemenceau - BP 80  
69565 Saint-Genis-Laval cedex

---

Tél. : 04 78 86 82 00

Fax : 04 78 86 82 49

---

[ecrire@mairie-saintgenislaval.fr](mailto:ecrire@mairie-saintgenislaval.fr)  
[www.saintgenislaval.fr](http://www.saintgenislaval.fr)

  
Saint-Genis Laval